



Conseil de sécurité

Distr. générale
23 janvier 2018
Français
Original : anglais

Application des résolutions 2139 (2014), 2165 (2014), 2191 (2014), 2258 (2015), 2332 (2016) et 2393 (2017) du Conseil de sécurité

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport est le quarante-septième soumis en application du paragraphe 17 de la résolution 2139 (2014), du paragraphe 10 de la résolution 2165 (2014), du paragraphe 5 de la résolution 2191 (2014), du paragraphe 5 de la résolution 2258 (2015), du paragraphe 5 de la résolution 2332 (2016) et du paragraphe 6 de la résolution 2393 (2017) du Conseil de sécurité, dans lesquels celui-ci m'a prié de lui rendre compte, tous les 30 jours, de l'application des résolutions par toutes les parties au conflit en République arabe syrienne.

2. Les informations qui figurent dans le présent rapport reposent sur les données dont disposent les organismes des Nations Unies¹ et sur les renseignements obtenus auprès du Gouvernement syrien et d'autres sources pertinentes. Les informations communiquées par les organismes des Nations Unies sur l'acheminement de l'aide humanitaire portent sur la période allant du 1^{er} au 31 décembre 2017.

¹ Les organismes ci-après ont fourni des informations : le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, l'Organisation internationale pour les migrations, le Programme alimentaire mondial, l'Organisation mondiale de la Santé, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, le Fonds des Nations Unies pour la population, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Mécanisme de surveillance de l'aide humanitaire en République arabe syrienne, le Service de la lutte antimines de l'ONU, et le Département des affaires politiques et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires du Secrétariat.



II. Principaux faits nouveaux

Encadré 1

Points essentiels – décembre 2017

1. Au cours de la période considérée, les activités militaires menées dans certaines régions du pays ont eu des répercussions importantes sur la situation humanitaire, les infrastructures civiles telles que les hôpitaux et les écoles subissant de nouveaux dégâts, ce qui a réduit la capacité des organismes des Nations Unies et de leurs partenaires de fournir tout l'appui humanitaire nécessaire.
2. La situation humanitaire a continué de se dégrader pour les quelque 393 000 personnes vivant dans les zones assiégées de la Ghouta orientale (province de Rif-Damas), dont certaines ont fait l'objet de bombardements quotidiens. Si 29 personnes en situation d'urgence médicale ont été évacuées le 30 décembre, plus de 600 autres vivant dans la Ghouta orientale ont continué d'attendre une évacuation sanitaire.
3. Au cours de la période considérée, des informations ont fait état de bombardements dans la ville de Damas. Ces derniers auraient fait des morts et des blessés et provoqué la destruction d'infrastructures civiles. Les personnes prises au piège dans les localités assiégées de Fouaa et de Kefraya ont continué de demander des vêtements d'hiver et des médicaments pour répondre à leurs besoins urgents.
4. Les hostilités entre les forces du Gouvernement syrien et les groupes d'opposition armés non étatiques se sont intensifiées considérablement dans les campagnes du nord de la province de Hama et dans le sud de la province d'Edleb durant la période considérée. Elles ont causé la mort de civils, provoqué la destruction d'infrastructures civiles et entraîné le déplacement de dizaines de milliers de personnes.
5. Les rapports faisant état de personnes blessées par des explosions de mines terrestres, d'engins non explosés et de dispositifs explosifs improvisés dans la ville de Raqqa continuent d'arriver à une fréquence alarmante. D'après des partenaires présents sur le terrain, plus de 220 civils ont été tués ou blessés dans des explosions depuis que la ville a été reprise des mains de l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL), en octobre 2017.
6. En décembre, l'ONU a apporté une assistance humanitaire à plusieurs millions de personnes en République arabe syrienne. Plus de 3 millions de personnes ont notamment reçu une aide alimentaire dans le cadre des livraisons régulières. Quelque 60 000 personnes vivant dans les zones difficiles d'accès ont été desservies grâce à deux convois humanitaires interinstitutions autorisés à franchir les lignes de front. En décembre, les personnes vivant dans les zones assiégées du pays n'ont pu bénéficier des convois interinstitutions. Plus de 800 000 personnes ont été desservies grâce à des convois transfrontaliers.
7. Selon l'ONU, près de 2,9 millions de personnes vivent dans des zones difficiles d'accès ou assiégées de la République arabe syrienne, parmi lesquelles 417 566 vivent dans neuf localités assiégées.

3. L'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie a organisé la huitième série de pourparlers entre Syriens du 28 novembre au 14 décembre 2017 à Genève. Celle-ci portait sur la mise en œuvre intégrale de la résolution [2254 \(2015\)](#) du Conseil de sécurité, et tout particulièrement sur le processus constitutionnel et l'organisation d'élections placées sous la supervision de l'ONU.

4. L'Envoyé spécial a poursuivi ses activités diplomatiques à Washington, Moscou et Astana, de manière à maintenir la dynamique générée lors des pourparlers organisés à Genève. Le 22 décembre à Astana, les garants du mémorandum du 4 mai sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne [l'Iran (République islamique d'), la Fédération de Russie et la Turquie], se sont mis d'accord sur deux documents, à savoir, un accord sur la mise en place d'un groupe de travail sur la libération des personnes détenues ou enlevées, la remise des dépouilles et l'identification des personnes disparues, et une déclaration commune sur l'action humanitaire aux fins de la lutte antiminés. Les pays garants du processus d'Astana ont également publié une déclaration conjointe dans laquelle ils ont exprimé leur appui à l'organisation d'un dialogue national syrien, qui se tiendra à Sotchi (Fédération de Russie), et expliqué qu'il s'agissait là d'une initiative visant à compléter les pourparlers entre Syriens, organisés par l'ONU à Genève.

5. Au cours de la période considérée, les activités militaires menées dans certaines régions du pays ont eu des répercussions importantes sur la situation humanitaire, les infrastructures civiles telles que les hôpitaux et les écoles subissant de nouveaux dégâts, ce qui a réduit la capacité des organismes des Nations Unies et de leurs partenaires d'acheminer des secours humanitaires urgents. Dans le même temps, des informations ont fait état d'un calme relatif dans les zones où des accords locaux entre le Gouvernement de la République arabe syrienne et des groupes d'opposition armés non étatiques ont été conclus. Des activités militaires, notamment des frappes aériennes, se sont poursuivies à Alep, Deïr el-Zor, Idlib et Hama, ainsi que dans la province de Rif-Damas, entre autres.

6. La situation humanitaire a continué de se dégrader pour les quelque 393 000 personnes vivant dans les zones assiégées de la Ghouta orientale (province de Rif-Damas). La province, notamment Harasta, Nachabiyé, Douma, Aïn Terma, Irbin, Zamalka, Saqba, Misraba et Beït Nayem, a fait l'objet de bombardements quotidiens, causant la mort de civils ou obligeant ces derniers à se déplacer à l'intérieur de la zone assiégée. Les hostilités étaient telles que les écoles ont fermé leurs portes. Grâce à l'acheminement sporadique de marchandises dans la zone, les prix des produits de base ont diminué, mais ces derniers demeuraient tout de même 30 fois plus chers que dans la ville voisine de Damas et étaient inaccessibles à la plupart des habitants de la province. L'ONU n'ayant pas été en mesure d'acheminer des convois humanitaires dans l'enclave assiégée au mois de décembre, la situation humanitaire a continué de se dégrader. Au cours de la période considérée, des quartiers résidentiels de la ville de Damas auraient également fait l'objet d'une attaque provenant de la Ghouta orientale, qui aurait fait des morts et des blessés et provoqué des dégâts matériels.

7. Du 26 au 28 décembre, le Croissant-Rouge arabe syrien et le Comité international de la Croix-Rouge ont évacué 29 personnes en situation d'urgence médicale de la Ghouta orientale, ainsi que 56 membres de leur famille. Les personnes évacuées ont été emmenées dans des hôpitaux de Damas pour y être soignées. L'Armée de l'islam s'apprêtait à libérer des prisonniers, selon les termes d'un accord que le groupe aurait conclu avec le Gouvernement syrien. L'ONU n'était pas partie à l'accord et n'a pas participé aux négociations. Si l'ONU prend note de l'évacuation médicale de ces 29 personnes, des centaines d'autres personnes vivant dans la province de la Ghouta orientale continuent d'attendre d'être évacuées. En outre, quelque 18 personnes – dont 4 enfants – seraient mortes sans avoir reçu les soins médicaux voulus au cours des deux derniers mois.

8. La population de l'enclave assiégée de Beït Jinn (province de Rif-Damas), qui comprend notamment les villes de Beït Jinn, de Mazraat Beït Jinn et de Moughr el-Mir, est estimée à 3 646 habitants. À la fin du mois de décembre, après une période de siège prolongé et d'intensification des attaques militaires, notamment des frappes

aériennes, un accord local a été conclu entre les groupes d'opposition armés non étatiques et les autorités syriennes. Le 30 décembre, dix autobus, transportant 270 combattants et civils, ont quitté les lieux en direction des provinces de Deraa et d'Edleb. L'ONU n'était pas partie à l'accord et n'a pas participé aux négociations qui ont précédé la signature de celui-ci.

Figure I
Dates marquantes de décembre 2017



9. Les hostilités entre les forces gouvernementales syriennes et les groupes d'opposition armés non étatiques se sont intensifiées dans les campagnes, à la fois dans le nord-est de la province de Hama, dans le sud-est de la province d'Edleb et dans le sud de la province d'Alep, causant la mort de civils, la destruction d'infrastructures civiles et des déplacements massifs. Du 1^{er} novembre au 24 décembre, 60 310 personnes auraient quitté les districts de Saan, d'Aqeïribat et de Hamra (au nord de Hama) et ceux de Tamaniaa et de Sinjar (au sud d'Edleb). Au moins 22 camps de déplacés et plus de 6 000 habitations auraient été abandonnés. Le nombre de personnes déplacées a continué d'augmenter à la fin de la période considérée. Bon nombre de ceux qui ont été obligés de fuir avaient déjà été déplacés auparavant. Parmi les 1,7 million de personnes dans le besoin vivant dans la province d'Edleb, plus d'un million étaient déjà déplacées avant la récente escalade de la violence.

10. Au cours de la période considérée, 14 000 autres civils sont retournés dans la ville de Raqqa, où, d'après certaines informations, 34 000 personnes s'étaient réinstallées depuis quelques mois. Il est difficile d'obtenir des chiffres exacts. En effet, certaines personnes retournent simplement à Raqqa pour constater l'état de leur habitation avant de repartir, tandis que d'autres décident de rester. En outre, la population regagne actuellement les quartiers qui furent les derniers bastions des combattants de l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL). Dans ces quartiers, les logements sont tout particulièrement truffés de mines et de pièges mortels. Les rapports faisant état de civils tués et blessés par des explosions continuent d'arriver à une fréquence alarmante et le nombre de personnes souffrant de traumatismes a été multiplié par deux au cours des derniers mois. D'après les partenaires présents sur le terrain, plus de 220 civils ont été tués ou blessés dans des explosions depuis que la ville de Raqqa a été reprise à l'EIIL au mois d'octobre 2017. Chaque semaine, entre 30 et 50 civils continuent de se rendre dans les postes de traumatologie des organisations non gouvernementales internationales présentes à Raqqa, en vue d'y être soignés. Il semblerait que les activités de déminage progressent lentement, notamment en raison de l'ampleur des destructions et de la complexité de certains dispositifs laissés par les militants de l'EIIL. Les organisations humanitaires continuent donc d'affirmer que – en raison de la forte prévalence de mines terrestres, de pièges et de restes explosifs de guerre – les conditions de sécurité à Raqqa sont insuffisantes pour que les civils puissent y revenir.

11. Outre le danger constitué par les engins non explosés, environ 80 % des immeubles de Raqqa sont gravement endommagés et menacent de s'effondrer. Le conseil civil de Raqqa a procédé à des opérations de nettoyage et de déblaiement dans de nombreux quartiers de la ville. Néanmoins, vu l'ampleur des destructions, ces opérations prendront du temps. Selon des sources non vérifiées, des corps se trouveraient toujours sous les décombres. Les déplacés de retour dans la ville font face à des difficultés supplémentaires, en raison de la pénurie d'articles et de services de première nécessité. Dans la plupart des quartiers de la ville, l'eau courante n'est toujours pas rétablie et les services d'approvisionnement en eau à petite échelle, assurés par les autorités locales, ne parviennent pas à satisfaire les besoins actuels. L'électricité est disponible dans quelques quartiers seulement, uniquement grâce à des générateurs collectifs. En effet, le réseau électrique devra faire l'objet de travaux de réparation majeurs. Les services de santé restent très limités, seuls quelques dispensaires étant opérationnels.

12. En décembre, les combats entre l'EIIL et les forces du Gouvernement syrien se sont poursuivis dans les zones rurales du sud de la province de Deïr el-Zor, le long de la rive occidentale de l'Euphrate. Entre le mois de juillet et la moitié du mois de décembre, environ 229 700 personnes vivant dans la province de Deïr el-Zor ont été déplacées. En effet, 60 000 déplacés se trouvent actuellement dans des camps des provinces de Raqqa et de Hassaké. Dans le même temps, les Forces démocratiques syriennes auraient continué de progresser le long de la rive orientale de l'Euphrate. Les opérations militaires en cours continuerait de faire des morts et des blessés parmi les civils. À Deïr el-Zor, le risque posé par les engins explosifs est resté extrêmement préoccupant, ces derniers mettant en danger les civils, notamment ceux qui retournent dans leur région au lendemain de l'expulsion de l'EIIL.

13. Le Département de la défense des États-Unis d'Amérique a déclaré publiquement qu'au mois de décembre la coalition dirigée par les États-Unis a mené 177 frappes aériennes contre des cibles de l'EIIL dans les provinces de Deïr el-Zor, Hassaké et Homs, dont plus de 95 % près d'Albou Kamal (province de Deïr el-Zor). La coalition a en outre déclaré publiquement avoir procédé à des frappes aériennes le 1^{er} décembre dans la région de la vallée du Moyen-Euphrate, et avoir mené des opérations avec les forces partenaires de la coalition le 13 décembre à proximité de Tanf et le 23 décembre dans le désert Hamad.

14. Le 7 décembre, le Ministère de la défense de la Fédération de Russie a publiquement rendu compte des opérations d'appui ayant été menées la semaine précédente à Albou Kamal et dans la rive occidentale de l'Euphrate, ainsi que des opérations conjointes menées le 3 décembre pour chasser l'EIIL de la rive orientale de l'Euphrate et remettre le contrôle de la frontière syro-iraquienne entre les mains du Gouvernement. Le 11 décembre, le Président de la Fédération de Russie, Vladimir Poutine, a ordonné le retrait partiel des troupes russes de la République arabe syrienne.

15. Le Ministère syrien de la défense a déclaré publiquement que les forces gouvernementales et leurs alliés ont mené des opérations contre le Front el-Nosra le 10 décembre dans la province de Hama et les 6, 11 et 14 décembre dans celle de Deïr el-Zor, à l'issue desquelles ils ont repris de nombreux villages et villes et saisi des armes et des engins explosifs improvisés abandonnés par l'EIIL.

Protection

16. Pendant tout le mois, les frappes aériennes et terrestres ont continué de faire des morts et des blessés parmi la population civile, et d'endommager et de détruire des infrastructures civiles. Les engins explosifs largués sur des zones habitées ont tué et blessé sans discrimination des civils et détruit ou endommagé l'infrastructure vitale.

Ces zones, dans lesquelles se trouvent des villages, sont ensuite polluées par des restes explosifs de guerre, qui tuent et blessent les civils et empêchent l'accès humanitaire. Comme par le passé, le nombre élevé de victimes civiles et l'ampleur des destructions civiles indiquent que les règles de base de distinction, de proportionnalité et de précaution, ainsi que l'interdiction de mener des attaques aveugles ne sont toujours pas respectées. Les enfants sont tout particulièrement touchés par les combats.

17. Les combats ont continué de causer des dégâts à l'infrastructure civile, y compris les établissements médicaux, les écoles, les marchés et les lieux de culte. Selon des informations recueillies par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), des violations du droit international humanitaire auraient fait des victimes civiles dans plusieurs provinces (voir annexe). Le HCDH a recensé les attaques qui auraient été perpétrées par des parties au conflit, notamment les forces gouvernementales et leurs alliés, des groupes d'opposition armés non étatiques et des groupes terroristes désignés comme tels par le Conseil de sécurité.

18. Malgré l'appel que le Conseil des droits de l'homme a lancé aux autorités syriennes dans ses résolutions [S-18/1](#) et [19/22](#) pour qu'elles coopèrent avec le HCDH, notamment par l'établissement d'une présence sur le terrain ayant pour mandat de protéger et de promouvoir les droits de l'homme, les activités de production de rapports du Haut-Commissariat sont toujours entravées, le Gouvernement de la République arabe syrienne lui interdisant d'accéder au pays.

19. Outre les violations qu'il a lui-même recensées, le Haut-Commissariat a continué à recevoir du Gouvernement syrien des informations sur des allégations de violations. Dans une note verbale reçue le 8 janvier, la Mission permanente de la République arabe syrienne auprès de l'Office des Nations Unies à Genève et des institutions spécialisées installées en Suisse ont communiqué au HCDH une liste de civils blessés ou décédés signalés entre le 22 novembre et le 21 décembre, dans les provinces de Damas, de Rif-Damas, de Deraa, de Soueïda, de Homs, de Hama, de Tartous, de Lattaquié, d'Alep, de Deïr el-Zor, de Hassaké et de Qouneïtra. Au total, 37 civils, dont neuf enfants, auraient été tués et 128 blessés, dont 40 enfants. Ils auraient été victimes de tirs de mortiers et d'engins explosifs improvisés.

20. Selon des informations communiquées à l'ONU et à ses partenaires du domaine de la santé, 16 attaques auraient visé des installations médicales et du personnel médical au cours du mois de décembre. Six attaques ont été signalées dans la région de la Ghouta orientale (province de Rif-Damas), dont quatre contre des centres de soins de santé primaires et deux contre des travailleurs sanitaires. Six attaques ont également été signalées dans la province d'Idlib. En effet, deux hôpitaux et un entrepôt de fournitures médicales auraient été visés à Maarret el-Naaman et trois centres de soins de santé primaires auraient subi le même sort dans les sous-districts de Sinjar, de Khan Cheïkhoun et de Dana. Un auxiliaire médical aurait été tué à Homs, tandis que dans la province de Hama, trois hôpitaux de Kafr Zeïta auraient été attaqués. À Deraa, un hôpital aurait également fait l'objet d'une attaque.

21. Les établissements scolaires ont continué d'être touchés par les combats. En effet, le 28 décembre, des hélicoptères ont largué des barils explosifs sur un complexe scolaire situé à l'est du village de Khirbet Baboulin (province d'Idlib), détruisant partiellement les bâtiments de l'école. Un autre incident s'est produit l'après-midi du 18 décembre 2017 dans la ville de Deraa, lorsqu'un obus de mortier est tombé sur une école publique, au moment où des cours étaient assurés par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). Cinq écoliers de l'UNRWA ont été légèrement blessés et l'école a été évacuée. Le 3 décembre, des frappes aériennes menées à proximité de l'école Sanabel el-Fastat, dans la ville de Hamouriyé (province de Rif-Damas) auraient endommagé l'école, obligeant cette dernière à fermer ses portes, et provoqué la mort de civils. Le

4 décembre, des frappes aériennes conduites près d'une école du village de Smiriyé (situé dans les campagnes du sud de la province d'Alep) auraient blessé une enseignante et endommagé le bâtiment de l'école. Toujours le 4 décembre, des frappes aériennes menées près de l'école élémentaire Oum el-Amad, dans le village du même nom (situé dans les campagnes du sud de la province d'Alep) auraient partiellement endommagé le bâtiment de l'école. Le 7 décembre, plusieurs écoles des zones rurales de l'ouest de Deraa auraient été saccagées par Jeïch Khaled ibn el-Walid, un groupe affilié à l'EIIL, qui a incendié des documents et des bâtiments. Dix membres du personnel scolaire (enseignants et assistants) auraient par ailleurs été enlevés par le groupe pour être emmenés à Maarba, dans le bassin du Yarmouk. Le 7 décembre, des frappes aériennes conduites dans les zones rurales du sud de la province d'Alep auraient endommagé plusieurs écoles dans les villages de Hanouté, de Hamidiyé et d'Oum el-Amad, obligeant celles-ci à fermer leurs portes. Le 16 décembre, des frappes aériennes contre le village de Tell Daman (situé dans le sud des faubourgs d'Alep) auraient touché l'école du village, causant des dégâts matériels. Le 17 décembre, un obus aurait atterri sur l'école Assaad Akil, dans le quartier de Halab el-Jdidé (ville d'Alep) blessant deux membres du personnel de l'école et plusieurs autres élèves, et causant des dégâts matériels.

Accès humanitaire

Encadré 2

Points essentiels : accès humanitaire

1. En décembre, les organismes humanitaires des Nations Unies et leurs partenaires ont continué de venir en aide à des millions de personnes dans le besoin, y compris au sein de la République arabe syrienne. Une programmation régulière a permis d'acheminer de l'aide humanitaire à de nombreuses personnes dans le besoin, dont plus de trois millions ont reçu une aide alimentaire dans le cadre de 1 500 livraisons.
2. En décembre, deux convois humanitaires interorganisations traversant les lignes de conflit ont livré une assistance vitale à 60 000 personnes dans les localités difficiles d'accès d'Harbnafsé dans la province de Hama et de Houlé dans celle de Homs. Ces livraisons ont été retardées, à la suite d'une réduction d'un tiers du nombre de bénéficiaires prévu par rapport à celui qui avait été initialement approuvé dans le plan d'accès pour octobre-décembre. Aucun convoi interinstitutions en direction de l'une des localités assiégées n'a été autorisé pendant le mois de décembre.
3. L'acheminement de l'aide à travers la frontière constitue une part essentielle de l'action humanitaire en République arabe syrienne. Depuis l'adoption par le Conseil de sécurité de sa résolution [2165 \(2014\)](#) en juillet 2014, une aide a été apportée depuis la Turquie à des millions de Syriens se trouvant dans divers secteurs des provinces d'Alep, d'Edleb, de Lattaquié et de Hama, et depuis la Jordanie dans les provinces de Deraa, de Qouneïtra et de Soueïda. En décembre, 653 camions répartis en 28 convois ont acheminé une assistance vitale à plus de 800 000 personnes dans le besoin vivant dans le nord et le sud de la République arabe syrienne. Bien que les éléments armés et les autorités locales aient multiplié les obstacles à l'accès dans le nord-ouest de la République arabe syrienne, l'assistance s'est maintenue à un niveau stable.
4. Les autorités syriennes ont continué à confisquer et à retirer des fournitures médicales des convois interinstitutions autorisés à franchir les

lignes de front, des fournitures pour plus de 5 800 traitements ayant été retirées des camions ou n'ayant pas reçu l'autorisation nécessaire pour y être chargées en décembre (voir tableau 2). Cela a porté le nombre total d'articles médicaux qui ont été confisqués ou n'ont pas pu être chargés, faute d'avoir l'autorisation nécessaire, à plus de 645 000 depuis le début de l'année.

5. L'ONU estime en décembre 2017 à quelque 2,9 millions au total le nombre de personnes vivant dans des zones tant assiégées que difficiles d'accès en République arabe syrienne (contre 2,98 millions en octobre 2017), nombre qui comprend 417 566 personnes (contre 419 920 en octobre 2017) vivant dans neuf localités assiégées sur l'ensemble du territoire et 2,49 millions vivant dans des zones difficiles d'accès. Par ailleurs, elle a retiré Qaboun, dans la province de Damas, de sa liste des lieux assiégés. Quatre-vingt-quinze pour cent des personnes assiégées, le sont par les forces gouvernementales syriennes. Deux pour cent de l'ensemble des personnes assiégées, le sont par les groupes d'opposition armés non étatiques, et 3 % de l'ensemble des personnes assiégées, le sont à la fois par les forces gouvernementales et les groupes d'opposition armés non étatiques.

22. D'importantes difficultés ont continué de freiner l'acheminement de l'aide humanitaire dans de nombreuses régions du pays, en raison de la poursuite des combats, du déplacement des lignes de front, des obstacles d'ordre administratif et des restrictions à la circulation des personnes et des biens délibérément imposées par les parties. L'accès de l'ONU et de ses partenaires aux personnes qui vivent dans les zones assiégées et difficiles d'accès reste notamment une préoccupation majeure.

23. L'ONU estime qu'en décembre 2017, environ 417 566 personnes (contre 419 920 en octobre 2017) vivaient dans neuf zones assiégées. Qaboun, situé dans la province de Damas et doté d'une population de 2 500 habitants, a été retiré de sa liste des zones assiégées du fait de l'amélioration du déplacement des civils et du rétablissement du commerce dans une certaine mesure. Une zone est jugée assiégée par l'ONU lorsqu'elle est encerclée par des acteurs armés, avec pour conséquence durable que les civils, les malades et les blessés ne puissent pas régulièrement en sortir, et que l'aide humanitaire ne puisse pas y être acheminée régulièrement non plus. Sur les neuf zones assiégées sur toute l'étendue du territoire syrien, six (correspondant à 95 % de l'ensemble des personnes assiégées) le sont par les forces gouvernementales, une (correspondant à 3 % de l'ensemble des personnes assiégées) l'est à la fois par les forces gouvernementales et les groupes d'opposition armés non étatiques et deux (correspondant à 2 % de l'ensemble des personnes assiégées) le sont par les groupes d'opposition armés non étatiques. Outre celles qui sont dans ces localités assiégées, on estime à quelque 2,49 millions, le nombre de personnes qui se trouvent dans des zones difficiles d'accès. Ce chiffre représente certes une baisse par rapport à l'estimation précédente de 2,56 millions, en raison principalement d'un meilleur accès à l'ancienne province de Raqqa, tenue par l'EIL, mais des régions du sud-ouest de la province d'Alep ont été à présent désignées comme étant difficiles d'accès à cause des entraves découlant de l'intensification des hostilités entre les forces gouvernementales et les groupes d'opposition armés non étatiques.

Tableau 1
Zones assiégées en décembre 2017

<i>Province</i>	<i>Lieu</i>	<i>Population</i>	<i>Assiégée par</i>
Damas	Yarmouk	12 520	Le Gouvernement syrien et les groupes d'opposition armés non étatiques
Edleb	Fouaa	5 900	Les groupes d'opposition armés non étatiques
Edleb	Kafraya	2 200	Les groupes d'opposition armés non étatiques
Rif-Damas/Damas	Irbin et alentour (Irbin, Zamalka et Jobar)	49 300	Le Gouvernement syrien
Rif-Damas	Secteur de Harasta (Harasta, Mdeïré et Misraba)	56 535	Le Gouvernement syrien
Rif-Damas	Secteur de Douma (Douma, Chafouniyé et Haouch el-Daouahré)	150 100	Le Gouvernement syrien
Rif-Damas	Secteur de Kafr Batna (Kafr Batna, Saqba, Aïn Terma, Hammoura, Jisreïn, Aftris, Hazzé, Haouch el-Achaari, Beït Sioua et Mohamadiyé)	125 600	Le Gouvernement syrien
Rif-Damas	Secteur de Nachabiyé (Nachabiyé, Beït Nayem, Salhiyé, Otaya et Hazrama)	11 765	Le Gouvernement syrien
Rif-Damas	Beït Jinn	3 646	Le Gouvernement syrien
Total		417 566	

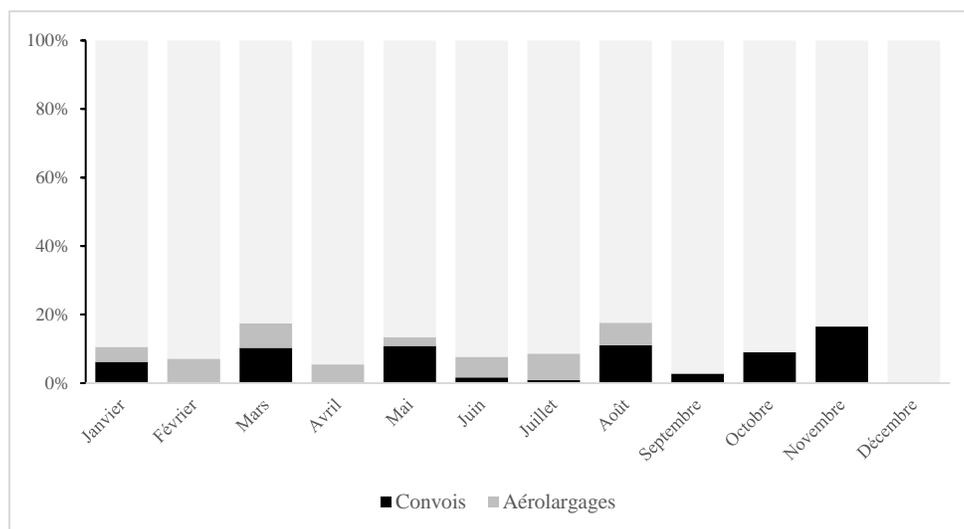
24. Le plan relatif aux convois interinstitutions pour octobre et novembre, a encore été prorogé jusqu'en décembre. Au titre de ce plan, l'ONU a demandé l'accès à 33 secteurs, dans des zones assiégées et difficiles d'accès, de manière à venir en aide à 1 206 000 personnes. Les convois interinstitutions sont formés pour les zones ayant besoin d'une aide multisectorielle et où l'accès est limité, afin que l'appui fourni par l'ONU réponde aux besoins. En décembre, seuls deux convois interinstitutions pouvaient être envoyés dans les zones difficiles d'accès, pour porter assistance à environ 60 000 personnes (le tableau 2 donne une liste des convois interinstitutions envoyés en décembre). Aucun convoi n'a été autorisé à s'acheminer vers des zones assiégées. En tout, 398 950 personnes en ont bénéficié au titre du plan pour octobre-décembre, soit 33 % du nombre total de personnes pour lesquelles un accès avait été demandé initialement. Ce nombre ne comprend pas les convois transportant des fournitures, acheminées par d'autres acteurs humanitaires.

Tableau 2
Convois humanitaires interinstitutions ayant franchi les lignes de front en décembre 2017

<i>Date</i>	<i>Lieu</i>	<i>Objectif à atteindre (nombre de bénéficiaires)</i>	<i>Nombre de bénéficiaires ayant effectivement reçu une aide</i>	<i>Type d'assistance</i>
14 décembre	Houlé	71 000	50 000	Multisectorielle
14 décembre	Harbnafsé	18 000	10 000	Multisectorielle

25. Certains organismes ont continué de soumettre des demandes individuelles d'autorisation de convoi vers diverses localités du pays au cours de la période considérée. Dans des zones accessibles, les livraisons sont assurées par un seul organisme. En décembre, le Programme alimentaire mondial a présenté 1 501 demandes officielles pour obtenir des lettres d'agrément en vue d'acheminer une aide alimentaire vers diverses localités dans l'ensemble pays, dont 1 500 ont été approuvées. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a soumis pour sa part 60 demandes de lettres d'agrément pour assurer le transport de produits de première nécessité et de trousse de subsistance, dont 58 ont été approuvées ; deux ont été rejetées pour des raisons d'insécurité. Les organisations non gouvernementales internationales et syriennes ont continué d'évaluer les besoins et de fournir un soutien (services médicaux, éducatifs, et psychosociaux et services de protection) dans les zones assiégées et difficiles d'accès, dans des conditions dures, conformément aux principes humanitaires.

Figure II
Opérations humanitaires interinstitutions des Nations Unies menées dans des zones situées au-delà des lignes de front : pourcentage de la population ayant bénéficié d'une aide dans des zones assiégées en 2017 (par mois)



26. L'accès humanitaire continue de se heurter à des restrictions imposées par les parties au conflit dans des zones assiégées et difficiles d'accès. En moyenne, chaque mois en 2017, 27 % seulement des personnes qui devaient être secourues au titre de demandes spécifiques ont bénéficié d'une aide par l'intermédiaire de convois interinstitutions qui ont franchi les lignes de front. Des obstacles bureaucratiques, tels que la non-délivrance de lettres d'agrément par le Gouvernement de la République arabe

syrienne, continuent d'être un facteur important dans ces retards et dans la non-livraison de l'aide, et ce, malgré la création d'un mécanisme de coordination tripartite chargé d'y mettre fin. Le mécanisme s'est réuni une fois au cours de la période considérée, le 12 décembre, afin d'examiner les questions relatives à l'acheminement de convois humanitaires, notamment vers les zones assiégées de la Ghouta orientale, qui demeureraient inaccessibles à l'ONU en décembre.

27. L'ONU et ses partenaires continuent de fournir un appui à ceux qui ont été déplacés à cause des combats à l'intérieur et aux alentours de Raqqa, dans le cadre d'une intervention coordonnée en République arabe syrienne. Les organismes des Nations Unies, dans le cadre de leurs programmes ordinaires avec leurs partenaires humanitaires, ont continué à apporter une assistance plurisectorielle à 420 000 personnes dans le besoin chaque mois dans les provinces de Raqqa, Hassaké et Deïr el-Zor.

Figure III

Opérations humanitaires interinstitutions menées dans des zones situées au-delà des lignes de front en décembre 2017

 **60 000** personnes ont bénéficié d'une aide humanitaire

 Nombre de personnes ayant reçu une aide dans les zones difficiles d'accès 60 000	 Nombre de personnes ayant reçu une aide dans les zones assiégées 0	 Convois qui ont franchi les lignes de front 2
2,4 % Nombre de personnes ayant reçu une aide dans les zones difficiles d'accès	0 % Proportion de personnes ayant reçu une aide dans les zones assiégées	

Nombre de personnes dans les zones difficiles d'accès : 2,49 millions

Nombre de personnes dans les zones assiégées : 417 556

28. Selon l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), des articles médicaux qui auraient permis d'administrer plus de 5 800 traitements et de sauver des vies ont été retirés des convois par les autorités syriennes en décembre. On trouvera dans le tableau 3 des détails concernant les traitements et les fournitures en question. Le plan de convois interinstitutions prévoyait l'acheminement d'autres fournitures médicales ; toutefois, seuls deux convois interinstitutions ont pu être acheminés en décembre. Depuis le début de 2017, l'OMS a présenté au Gouvernement de la République arabe syrienne, à titre individuel, 11 demandes d'autorisation d'accès à 14 localités dans six provinces. Le Gouvernement en a approuvé neuf et rejeté une. Une demande demeure en instance.

Tableau 3

Fournitures médicales retirées des convois humanitaires en décembre 2017

Lieu	Nombre de traitements	Types de fournitures
Harbnafsé	5 110	chlorhydrate de kétamine ; bésilate d'atracurium ; nitrate de miconazole ; chlorhydrate de dobutamine ; oxytocine injectable 10 UI ; seringues jetables 5 ml.

<i>Lieu</i>	<i>Nombre de traitements</i>	<i>Types de fournitures</i>
Houlé	690	bouteilles de drainage thoracique 700 ml ; chlorhydrate de kétamine ; bésilate d'atracurium ; dipropionate de béclométhasone ; chlorhydrate de dobutamine ; oxytocine injectable 10 UI.

Interventions humanitaires

29. En décembre, les organismes humanitaires des Nations Unies et leurs partenaires ont continué de venir en aide à des millions de personnes dans le besoin en faisant appel à tous les moyens d'accès possibles, notamment : a) à la programmation ordinaire de l'intérieur de la République arabe syrienne, où les livraisons d'aide humanitaire parviennent à ceux qui en ont besoin, sans franchir les lignes de conflit ; b) aux convois ayant franchi des lignes de front où l'assistance de Damas est fournie à travers les lignes de conflit ; et c) aux livraisons transfrontières où une assistance est apportée de Jordanie et de Turquie à ceux qui en ont besoin (voir tableau 4). Par ailleurs, les organisations non gouvernementales ont continué de fournir une aide précieuse aux populations démunies. Le Gouvernement continue d'assurer la prestation de services dans des zones sous son contrôle et dans de nombreuses zones qui y échappent. Les autorités locales dans bien des zones aux mains de groupes d'opposition armés non étatiques continuent également d'assurer des services dans la mesure du possible.

Tableau 4

Personnes ayant reçu une aide des organismes des Nations Unies ou d'autres organisations en décembre 2017 par tous les moyens disponibles

<i>Organisation</i>	<i>Nombre de personnes ayant reçu une aide</i>
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	20 000
Organisation internationale pour les migrations	195 000
Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	2 700 000
Fonds des Nations Unies pour l'enfance	>4 000 000
Programme des Nations Unies pour le développement	91 607
Fonds des Nations Unies pour la population	500 000
Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient	400 000
Programme alimentaire mondial	>3 000 000
Organisation mondiale de la Santé	1 890 000

30. Au cours de la période considérée, les livraisons transfrontières depuis la Turquie et la Jordanie vers la République arabe syrienne se sont poursuivies en application des résolutions [2165 \(2014\)](#), [2191 \(2014\)](#), [2258 \(2015\)](#), [2332 \(2016\)](#) et [2393 \(2017\)](#) du Conseil de sécurité (voir fig. IV). Conformément à ces résolutions, l'Organisation a notifié à l'avance chaque livraison aux autorités syriennes, en précisant quels en étaient le contenu et la destination, ainsi que le nombre de bénéficiaires prévus.

31. Depuis le début des opérations transfrontières en juillet 2014, faisant suite à l'adoption de la résolution [2165 \(2014\)](#), l'Organisation des Nations Unies a effectué plus de 714 livraisons correspondant au total à plus de 18 154 camions (12 536 par Bab el-Haoua et 1 821 par Bab el-Salam depuis la Turquie et mené plus de 714 envois transfrontières avec plus de 18 154 camions (12 536 via Bab al-Hawa et 1 821 via Bab

el-Salam depuis la Turquie et 3 797 par Ramta depuis la Jordanie). Ces opérations viennent s'ajouter à l'aide fournie par les organisations non gouvernementales internationales et syriennes qui assurent des services à des millions d'autres personnes issues de pays voisins.

32. En décembre, l'ONU et ses partenaires d'exécution ont acheminé une aide alimentaire transfrontière à plus de 520 000 personnes depuis la Turquie et la Jordanie. En outre, l'ONU a effectué des livraisons sanitaires et médicales, en fournissant environ 630 000 traitements par l'intermédiaire du mécanisme transfrontalier. Dans le nord de la République arabe syrienne, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a amélioré la qualité de l'eau et des installations sanitaires au profit de 73 000 personnes grâce à des travaux de réparation et de remise en état des systèmes d'eau et d'assainissement, et à la distribution de trousseaux d'hygiène, de jerricanes et de comprimés de purification de l'eau. En outre, l'UNICEF a fait subir des tests de dépistage de la malnutrition aiguë à 25 783 enfants et femmes enceintes et allaitantes. Sur les enfants dépistés, 197 ont été traités pour malnutrition aiguë sévère. Il a par ailleurs inscrit 4 514 enfants âgés de 5 à 17 ans dans des programmes d'enseignement de type scolaire et 428 enfants âgés de 5 à 19 ans dans des programmes d'enseignement de type non scolaire. Plus de 473 000 personnes dans les provinces méridionales de Deraa et de Qouneïtra ont bénéficié d'un meilleur accès à l'eau potable grâce aux opérations d'entretien des systèmes de distribution d'eau et d'assainissement. Sur ce nombre, 73 684 personnes en ont bénéficié dans le cadre d'interventions relatives à l'initiative en matière d'eau, d'hygiène et d'assainissement telles que le traitement de l'eau à domicile, des bacs d'eau, la remise en état et la réparation des installations d'assainissement et des systèmes d'approvisionnement en eau. Les partenaires humanitaires ont également continué de fournir des services de nutrition à plus de 7 323 personnes dans 10 communautés (province de Deraa) et dans neuf communautés dans la province de Qouneïtra. Au total, 3 067 enfants de moins de cinq ans ont subi un test de dépistage de la malnutrition aiguë. Sur les enfants dépistés, 89 ont été identifiés comme souffrant de malnutrition aiguë modérée et 17 de malnutrition aiguë sévère. Ceux qui ont été identifiés et diagnostiqués ont été traités au titre de programmes de nutrition thérapeutique et complémentaire dans six centres de santé et un dispensaire mobile. En outre, 889 femmes enceintes et allaitantes ont subi un test de dépistage de la malnutrition aiguë, dont 117 ont reçu le traitement nécessaire. En outre, au cours de la période considérée, des activités s'inscrivant dans le cadre d'une campagne transfrontière de vaccination contre la poliomyélite par voie orale ont été menées à bien dans les provinces d'Edleb, d'Alep, de Hama et de Homs. À la fin de décembre, 167 338 autres enfants de moins de 5 ans avaient été vaccinés, sur un total de 641 967 enfants ciblés (559 695 enfants ont été vaccinés en novembre). Le Fonds des Nations Unies pour la population a apporté un soutien en matière de santé procréative, de lutte contre la violence sexiste et d'autonomisation des jeunes à quelque 410 035 personnes.

33. Au cours de la période considérée, le Mécanisme de surveillance de l'aide humanitaire en République arabe syrienne a poursuivi ses activités. Il a contrôlé 653 camions composant les 28 convois acheminés par sept organismes des Nations Unies en novembre, confirmé le caractère humanitaire des articles à bord de chaque camion et informé les autorités syriennes de chaque expédition. L'ONU donne au Gouvernement de la République arabe syrienne un préavis de 48 heures pour tous les envois. Les partenaires de l'ONU qui assurent la fourniture de l'aide veillent à ce que, une fois dans le pays, les livraisons arrivent aux entrepôts. Des sociétés tierces indépendantes engagées par l'Organisation des Nations Unies assurent une vérification indépendante de l'aide arrivant aux entrepôts des organisations non gouvernementales et supervisent également la distribution et la fourniture de services au titre de l'assistance. Le Mécanisme a continué de bénéficier d'une excellente coopération de la part des gouvernements jordanien et turc.

Figure IV
Nombre de personnes ayant bénéficié d'une aide de l'ONU et de ses partenaires grâce à des livraisons transfrontières, par type d'aide, en décembre 2017

(En milliers)

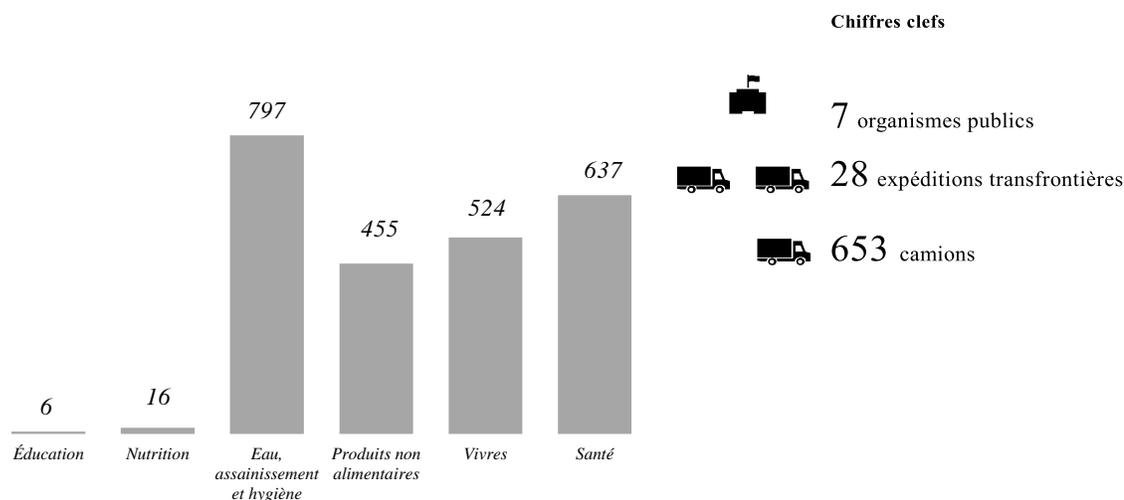


Tableau 5
Nombre de bénéficiaires par secteur et par district, décembre 2017

Province	District	Éducation	Vivres	Santé	Produits non alimentaires	Nutrition	Eau, assainissement et hygiène
Alep	Bab	–	–	–	11 000	–	5 500
Alep	Azaz	–	100 160	36 965	69 332	2 625	1 000
Alep	Jarablous	–	–	–	28 421	–	5 500
Alep	Jebel Saman	–	38 270	1 960	24 650	–	12 000
Deraa	Sanameïn	–	–	–	–	–	38 000
Deraa	Deraa	2 400	118	63 132	22 325	1 560	440 168
Deraa	Ezraa	–	815	–	16 495	781	206 199
Hama	Sqeïlibiyé	–	5 000	–	–	–	–
Edleb	Maara	–	65 875	3 528	20 425	–	–
Edleb	Ariha	–	22 500	–	–	–	–
Edleb	Harim	–	239 725	35 485	7 218	10 407	9 056
Edleb	Edleb	–	42 500	2 352	129 456	–	–
Edleb	Jisr el-Chougour	–	9 240	–	99 657	–	6 750
Qouneïtra	Al Fiq	–	–	52 400	–	–	6 000
Qouneïtra	Qouneïtra	3 600	385	442 125	26 560	780	67 400

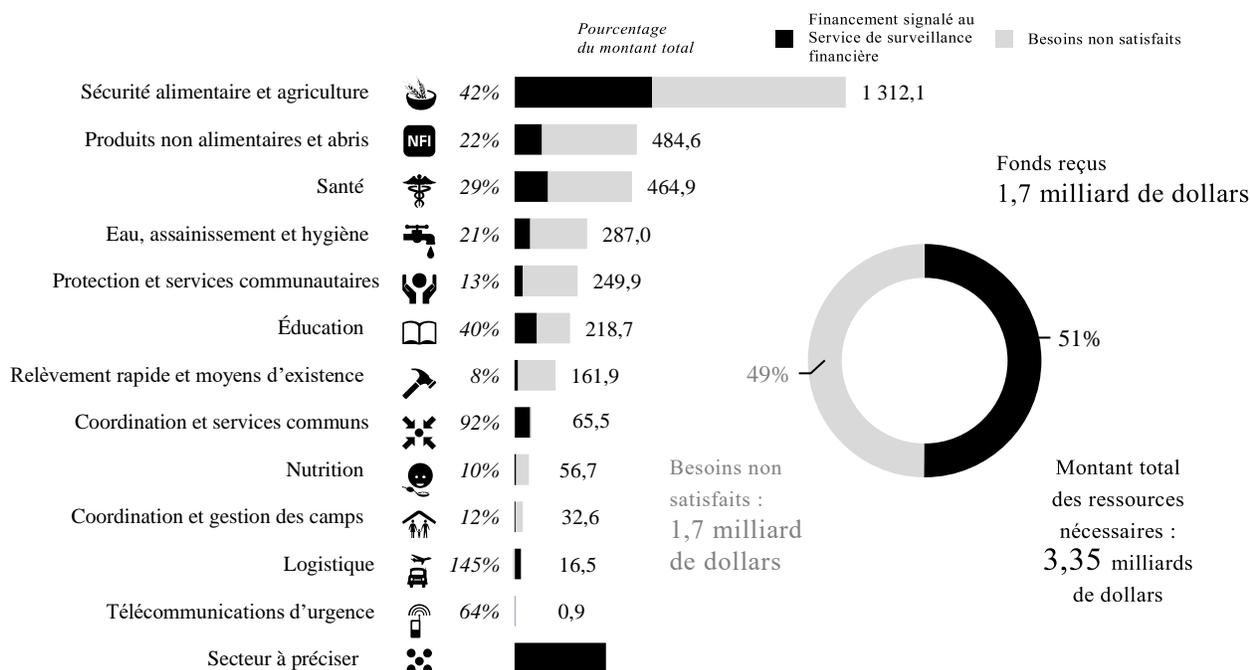
34. Tout au long du mois de décembre, la Fédération de Russie a adressé à l'ONU des bulletins d'information du Centre pour la réconciliation des parties belligérantes sur le territoire de la République arabe syrienne, qui décrivaient l'aide humanitaire bilatérale fournie. D'autres États Membres ont également continué d'apporter à la République arabe syrienne une aide bilatérale et d'autres types d'assistance humanitaire.

Financement de l'action humanitaire

35. Au 31 décembre, le plan d'intervention humanitaire pour la République arabe syrienne avait été financé à 51 %, soit 1,7 milliard de dollars sur 3,35 milliards demandés dans le cadre du plan.

Figure V

Financement du plan d'action humanitaire au 30 décembre 2017 (en millions de dollars des États-Unis)



Visas et enregistrement

36. Au total, 41 nouvelles demandes de visa ont été présentées par l'ONU au Gouvernement syrien en décembre ; 7 ont été approuvées, 2 rejetées et 32 sont en instance. Sur les 24 demandes présentées en octobre et novembre, 22 ont été approuvées en décembre et 2 rejetées. Sur les 52 demandes de renouvellement de visa que l'ONU a présentées en décembre, 34 ont été approuvées, 1 a été rejetée et 17 sont en instance. Par ailleurs, 53 autres demandes de renouvellement de visa présentées en novembre ont été approuvées en décembre. Un bon nombre de fonctionnaires d'entités des Nations Unies en République arabe syrienne ne sont pas en poste ou ne peuvent pas être remplacés pour cause de non-délivrance de visas pendant des mois, en dépit de demandes officielles.

37. Au total, 23 organisations non gouvernementales internationales sont enregistrées auprès des autorités pour exercer leurs activités en République arabe syrienne. Quelque 220 organisations non gouvernementales nationales sont autorisées par la République arabe syrienne à opérer par l'intermédiaire de 315 antennes dans tout le pays.

Sûreté et sécurité du personnel humanitaire et des locaux des organismes humanitaires

38. Les interventions des organismes, fonds et programmes des Nations Unies se déroulent dans des zones touchées par des affrontements fréquents entre les belligérants,

des frappes aériennes, des échanges réguliers de tirs d'artillerie indirects et des attaques asymétriques.

39. Depuis le début du conflit, plusieurs dizaines d'agents de l'aide humanitaire ont été tués, parmi lesquels 22 fonctionnaires de l'ONU ou d'organismes du système des Nations Unies, dont 18 agents de l'UNRWA, 66 membres du personnel ou volontaires du Croissant-Rouge arabe syrien et huit membres du personnel ou volontaires de la Société du Croissant-Rouge palestinien. Par ailleurs, de nombreux membres du personnel d'organisations non gouvernementales internationales ou nationales auraient également été tués.

40. Au total, 27 fonctionnaires d'organismes et programmes des Nations Unies (un agent du Programme des Nations Unies pour le développement et 26 agents de l'UNRWA), sont détenus ou portés disparus.

III. Observations

41. Le persistant degré d'instabilité sur le terrain en République arabe syrienne est source de graves préoccupations ; les civils demeurent en effet les principales victimes des activités militaires, des violents combats, des frappes aériennes et des situations de siège. Sans nier les progrès obtenus à Astana en décembre, où les garants du cessez-le-feu, à savoir la Fédération de Russie, la République islamique d'Iran et la Turquie, sont convenus de créer un groupe de travail sur les personnes détenues ou enlevées et ont émis une déclaration conjointe sur la lutte antimines à visées humanitaires, il demeure que les résultats concrets susceptibles de soulager les souffrances du peuple Syrien se font encore attendre.

42. Étant donné la persistance de situations de besoin extrême et les considérables contraintes qui pèsent sur l'accès humanitaire dans le pays, il est essentiel que l'ONU puisse atteindre tous ceux qui en ont besoin par les voies les plus directes. Comme je l'ai déjà dit, toutes les modalités d'assistance sont essentielles pour veiller à l'efficacité et l'efficience de l'aide humanitaire et assurer une intervention à la hauteur des besoins. À cet égard, je salue l'adoption de la résolution 2393 (2017), dans laquelle le Conseil de sécurité a autorisé pendant une année supplémentaire les organismes humanitaires des Nations Unies et leurs partenaires d'exécution à utiliser les routes franchissant les lignes de conflit ainsi que les postes frontière afin de faire en sorte que l'aide humanitaire parvienne par les voies les plus directes aux personnes qui en ont besoin dans toute la République arabe syrienne. En adoptant ladite résolution, le Conseil a placé les personnes et leurs besoins humanitaires au cœur de ses préoccupations. Ce texte est susceptible d'alléger le sort de centaines de milliers de personnes et de sauver des vies.

43. Les livraisons transfrontalières ne sont toutefois que l'une des méthodes d'acheminement de l'aide de l'ONU et de ses partenaires. S'il est essentiel de poursuivre ces efforts transfrontaliers, il est non moins urgent de renforcer l'accès à travers les lignes. Seuls deux convois interinstitutions des Nations Unies ont traversé les lignes de front en décembre ; aucun d'entre eux n'est parvenu jusqu'aux populations assiégées. Il est essentiel de pouvoir traverser ces lignes pour parvenir aux zones difficiles d'accès ou en état de siège, notamment la Ghouta orientale, où réside à l'heure actuelle 94 % de la population assiégée.

44. Je prends note de l'évacuation sanitaire de 29 patients de la Ghouta orientale dans le cadre d'un accord prévoyant la libération des prisonniers des groupes d'opposition armés non étatiques. Au titre du droit international humanitaire, les parties au conflit sont tenues de faciliter l'évacuation des malades et des blessés vers un lieu où les soins nécessaires puissent leur être apportés. Il ressort clairement du

droit international humanitaire que l'évacuation sanitaire est une obligation strictement fondée sur les besoins médicaux. Six-cent personnes continuent d'avoir urgemment besoin d'évacuation sanitaire dans la Ghouta orientale; 18 patients sont déjà morts dans l'attente de leur évacuation. Je prie tous les États Membres susceptibles d'exercer une influence sur les parties au conflit de tout mettre en œuvre pour qu'il soit procédé aux évacuations sanitaires avant que de nouvelles victimes ne succombent. Il faut encore que l'aide humanitaire, et notamment les médicaments et la nourriture, se voie sans tarder accorder l'accès à la Ghouta orientale pour alléger le sort de ceux qui restent pris au piège dans l'enclave assiégée.

45. Les auteurs d'infractions graves doivent rendre compte de leurs actes : c'est là une prescription du droit international et l'une des conditions d'une paix durable. Je demande une nouvelle fois que la Cour pénale internationale soit saisie de la situation en République arabe syrienne. J'engage aussi toutes les parties au conflit, tous les États Membres, la société civile et le système des Nations Unies dans son ensemble à coopérer pleinement avec le Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables.

46. La huitième série de pourparlers intra-syriens à Genève, qui n'a débouché sur aucun progrès, est une occasion manquée. Dans l'espoir de mettre un terme aux immenses souffrances des Syriens, qui demeure son principal souci, mon Envoyé spécial convoquera la reprise des pourparlers intra-syriens à Vienne en janvier. Il est essentiel que ce neuvième cycle des négociations aboutisse à de réels progrès. J'accueille avec satisfaction les efforts déployés par les États Membres pour mettre fin aux hostilités et maintiens mon appui à mon Envoyé spécial et au processus de Genève mené sous l'égide de l'ONU, seul processus prescrit par le Conseil de sécurité pour mettre fin à la guerre.

Annexe

Attaques contre des civils enregistrées par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme en décembre 2017²

Provinces de Damas et de Rif-Damas

- Le 2 décembre, six hommes auraient été tués lors de frappes aériennes sur une zone résidentielle à Irbin, ville sous contrôle de l'opposition.
- Le 3 décembre, trois civils, dont deux enfants, auraient été tués et cinq autres civils, dont une femme, auraient été blessés lors de frappes aériennes sur une zone résidentielle à Irbin.
- Le 3 décembre, six civils, dont un homme et son fils, auraient été tués lors d'une frappe aérienne sur une zone résidentielle à Hamouriyé, ville sous contrôle de l'opposition. Vers 11 h 50, une frappe aérienne contre une zone commerciale à Hamouriyé et une autre frappe qui a endommagé un bâtiment adjacent auraient entraîné la mort de neuf civils, dont trois garçons et une fille, et d'un homme décédé le lendemain de ses blessures.
- Le 4 décembre, deux hommes auraient été tués lors de plusieurs frappes terrestres contre une zone résidentielle d'Abbassiyin, quartier de Damas sous contrôle du Gouvernement.
- Le 6 décembre, un garçon et une fille auraient été tués et leur mère blessée lors de plusieurs frappes terrestres contre une zone résidentielle d'Irbin qui ont endommagé un immeuble résidentiel.
- Le 13 décembre, deux civils, dont un garçon, auraient été tués, et un nombre indéterminé de civils auraient été blessés lors de frappes terrestres sur des zones résidentielles de Beït Sioua, ville sous contrôle de l'opposition.
- Le 16 décembre, trois civils (deux femmes et un enfant) auraient été tués lors de frappes terrestres sur des zones résidentielles de Douma, ville sous contrôle de l'opposition.
- Le 19 décembre, trois civils, dont une femme et un garçon de 14 ans, auraient été tués, et six civils, dont deux femmes et un garçon de 15 ans, auraient été blessés lors de frappes terrestres contre la rue Idshaaria, à Zablalani, une zone résidentielle dans l'est de Damas.
- Le 21 décembre, un agriculteur aurait été tué par balle à Kafr Batna alors qu'il travaillait ses terres dans les environs de Mleïha.

² Conformément à la résolution 2258 (2015) du Conseil de sécurité, la présente description des faits nouveaux survenus sur le terrain et des attaques enregistrées et confirmées par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme au cours de la période considérée dans le rapport concerne l'application des résolutions 2139 (2014), 2165 (2014) et 2191 (2014) du Conseil par toutes les parties en République arabe syrienne. Les renseignements sont fournis sans préjudice des travaux du Groupe de travail sur le cessez-le-feu du Groupe international de soutien pour la Syrie. Ils ne constituent pas une liste exhaustive des violations du droit international humanitaire ni des violations et atteintes au droit international des droits de l'homme survenues en République arabe syrienne pendant la période visée par le présent rapport.

Province de Deraa

- Le 1^{er} décembre, une femme a été tuée et deux autres civils (son frère et un enfant) ont été blessés lorsque leur voiture a heurté un engin explosif improvisé sur la route d'Ibtaa, ville sous contrôle de l'opposition.
- Le 7 décembre, l'Armée Khaled ibn el-Walid, en application d'une peine imposée par un tribunal sous son contrôle, aurait fait publiquement exécuter deux hommes à Sahm el-Joulan et un autre à Tassil au motif qu'ils auraient soutenu l'Armée syrienne libre.
- Le 11 décembre, une fille aurait été tuée et trois hommes auraient été blessés lors de frappes terrestres contre la mosquée Omari de Deraa el-Balad.
- Le 17 décembre, deux civils auraient été tués dans l'explosion de leur moto, touchée par des fragments d'obus après des frappes terrestres sur la route de Kafr Chams.

Province d'Alep

- Le 11 décembre, quatre personnes accusées d'appartenir à l'EIIL auraient été publiquement mises à mort par les forces de l'opération Bouclier de l'Euphrate (soutenue par la Turquie) sur une place centrale de Jarablos, dans le nord-est de la province d'Alep. Ces personnes étaient accusées d'avoir tué des civils dans la ville en 2014, alors qu'elle était encore sous contrôle de l'EIIL. Les forces de l'opération Bouclier de l'Euphrate ont repris la ville en août 2016.
- Le 12 décembre, 11 civils ont été blessés, dont trois grièvement, lors de frappes aériennes contre Ramla, un village du district de Khanasser sous contrôle de l'Organisation de libération du Levant, dans le sud de la province d'Alep. Les blessés, des personnes déplacées, auraient ensuite été transférés dans un hôpital de la province d'Edleb, les installations sanitaires faisant défaut dans le sud de la province d'Alep.
- Le 17 décembre, une élève et deux professeures ont été blessées dans la cour de récréation d'une école secondaire lors de frappes aériennes sur Halab el-Jdidé (Nouvelle Alep), quartier d'Alep sous contrôle du Gouvernement.

Provinces d'Edleb et de Hama

- Le 8 décembre, sept personnes de la même famille (3 femmes et 4 enfants) ont été tuées, et au moins quatre autres personnes ont été blessées, lors de frappes aériennes sur une zone résidentielle à Zarzour, un village du sud-est de la province d'Edleb.
- Le 17 décembre, les zones résidentielles d'un quartier du sud de Khan Cheïkhoun et la place du marché central ont été touchées par plusieurs frappes aériennes. Dans des zones résidentielles du centre de la ville, les frappes aériennes auraient fait 10 victimes civiles (6 femmes, 3 filles et 1 garçon), dont une mère et ses trois enfants. La plupart des victimes présentaient des signes de brûlures graves. Au marché central, les frappes auraient fait cinq blessés, dont deux femmes et un garçon.
- Le 19 décembre, une fille aurait été tuée lors de frappes aériennes contre des zones résidentielles de Tah, dans la province d'Edleb.
- Le 20 décembre, 18 civils, dont 7 femmes et au moins 5 enfants issus pour bon nombre d'entre eux des mêmes familles auraient été tués lors de frappes aériennes contre des zones résidentielles du centre de Maar Shurin, dans le

district de Maarret el-Naaman. L'une des familles concernées avait été déplacée depuis le nord de la province d'Hama.

Province de Homs

- Le 5 décembre, 10 civils auraient perdu la vie lors de l'explosion d'un minibus piégé dans la rue Ahram, à Homs, ville sous contrôle du Gouvernement.
- Le 19 décembre, un garçon aurait été tué lors de frappes aériennes contre des zones résidentielles du village de Saan, à l'est de Talbissé, ville contrôlée par l'opposition.

Province de Deïr el-Zor

- Le 1^{er} décembre, deux hommes et une fille auraient été tués lors de frappes aériennes contre les passerelles de Baghouz et Baqaan et de Jala, respectivement. Ces passerelles demeurent sous contrôle de l'EIIL.
- Le 6 décembre, 17 civils, dont 2 femmes et 4 enfants, auraient été tués lors de frappes aériennes sur la ville de Jerzi, dans l'est de la province de Deïr el-Zor. Les frappes auraient eu lieu après la fuite des combattants de l'EIIL qui contrôlaient la ville et la reprise de la zone par les Forces démocratiques syriennes.
- Le 20 décembre, neuf civils, dont quatre enfants, auraient été tués lors de l'explosion d'une voiture piégée à proximité d'un point de contrôle aux mains des Forces démocratiques syriennes sur le rond-point d'Attal, dans les environs de Chéhil, dans l'est de la province.

Province de Raqqa

- Le 3 décembre, six civils qui vérifiaient l'état de leur maison à Raqqa auraient été tués par la détonation d'engins non explosés dans le bâtiment.
 - Le 7 décembre, sept civils, dont deux garçons, auraient été tués par la détonation d'engins non explosés à Raqqa.
 - Le 17 décembre, un garçon aurait été tué lorsqu'un engin non explosé se serait déclenché près de lui alors qu'il marchait dans le village de Ghanem el-Ali, dans l'est de la province.
-